

# SUBVENTIONS JEUNES ACCORDEES PAR LA LIGUE POUR 2023

**MERITE ECOLES DE GOLF** : voir les barèmes dans le tableau excel (site de la ligue) – Le montant Mérite Ecoles de Golf passe à 10000€.

**ECOLE DE GOLF PERFORMANCE** : subvention attribuée aux 5 premières écoles de golf au mérite régional finale, signataires de la charte (cf. ci-après) selon le barème suivant : enveloppe de 6000€  
1<sup>ère</sup> : 1600 € ; 2<sup>ème</sup> : 1400 € ; 3<sup>ème</sup> : 1200 € ; 4<sup>ème</sup> : 1000 € ; 5<sup>ème</sup> : 800 €



**ffgolf**<sup>®</sup>

Fédération française de golf

## SYNTHESE AIDES DE LIGUE 2023

Modifications et nouveautés identifiées en rouge

Bénéficiaire	Objet	Conditions d'attribution	Démarche	Montant
<b>Ecole de Golf</b>	Ordre du mérite des écoles de golf	- En fonction du classement élaboré par la ligue et affiché sur le site rubrique "jeunes/écoles de golf", pour les U12 : ne sont pas retenus les points des sélectionnés interligues U12 qui n'honoreraient pas leur sélection	<i>Attribution effectuée en fin d'année</i> (-50% si pas d'inscription à l'interclubs jeunes)	<b>Enveloppe de 10000€</b>
<b>Ecole de Golf</b>	Ecoles « performance »	A condition d'avoir <b>adhéré au "Label sportif Ecole de Golf FFGolf"</b> , d'avoir signé et appliqué la charte « école de golf performance de ligue 2022» et d'être classée dans les <b>5 premiers</b> au mérite régional des écoles de golf	Attribution aux <b>5 premières</b> écoles de golf effectuée en fin d'année (somme en fonction du classement) <b>(-25% par item de la charte non respecté)</b>	<b>Enveloppe de 6000€</b>
<b>Ecole de Golf</b>	<b>Prorata de l'évolution des licences jeunes (- de 12 ans)</b>	- <b>En fonction du pourcentage de l'évolution des licences jeunes dans votre club</b>	<i>Pourcentage subvention/Evolution licences jeunes :</i> 120% de la subvention /évolution > 20% 110% de la subvention /évolution > 10%	<b>Enveloppe maximum de 1000€</b>
<b>Ecole de Golf</b>	Charte Transition Ecologique	<b>A condition d'avoir signé et appliqué la charte « transition écologique des écoles de golf de Ligue »</b>	<i>Attribution aux clubs signataires et ayant appliqué les actions présentes dans la charte.</i>	<b>200 euros par club</b> <b>100 euros chaque item.</b>
<b>Ecole de Golf</b>	Dotations matériel pédagogique	A condition d'avoir <b>adhéré au "Label sportif Ecole de Golf FFGolf"</b> et/ou <b>développement</b>	L'école de Golf nouvellement labellisée adresse à la ligue copie de la facture d'achat du sac pédagogique	<b>Remboursement de coût total du sac pédagogique ffgolf sur présentation de justificatifs.</b>

<p><b>Joueurs( ses) cibles fédérales jusqu'à la catégorie minimale 1ère année (nés en 2007 ou après)</b></p>	<p>- <b>Performances en Grands Prix</b> : compétitions classées 10 et moins et A à G; <b>hors de son club de licence</b></p> <p>- <b>Performances en compétitions U16</b> : Grands Prix Jeunes U16</p> <p>- <b>Internationaux</b></p>	<p>- <b>En fonction du classement obtenu dans la compétition</b>, en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR)</p> <p>- <b>En fonction du classement obtenu dans sa catégorie</b> en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR)</p>	<p>Demande écrite <b>sous 2 semaines</b> <i>Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national de décembre</i> <b>sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</b></p> <p>(formulaire &amp; barème en annexe 1)</p> <p>Demande écrite <b>sous 2 semaines</b> <i>Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national</i> <b>sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</b></p> <p>(formulaire &amp; barème en annexe 1)</p>	<p><b>Enveloppe de 8000 €</b></p>
<p><b>Joueurs( ses) MEMBRE S DU CRE (Centre régional d'Entraînement)</b></p>	<p><b>Contrats d'objectifs signés par les joueurs et familles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Critères DTN</li> <li>- Sélections équipe de France</li> </ul>	<p>Atteindre le ou les objectifs de progression fixé en début d'année contractuellement avec l'Equipe Technique Régionale et <b>sous réserve de respecter le contrat qui lie le joueur et la Ligue</b></p>	<p>Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant <i>Règlement effectué au joueur à la clôture du ranking national</i>)</p>	<p><b>Critères atteint :</b></p> <p><b>Moyenne de scores 6 mois : 80 euros</b></p> <p><b>Ranking national : 80 euros</b></p> <p><b>Double critère : 200 euros</b></p> <p><b>Sélection Equipe de France 150€</b></p>
<p><b>Joueurs( ses) jusqu'à catégorie U14 (nés en 2009 ou après)</b></p>	<p>- Championnats de France jeunes (U12, benjamins)</p> <p>- Aide à l'hébergement au Championnat de France des Jeunes U14 pour</p>	<p>- Bourse de cours de pro versée au jeune en fonction des résultats (cut passé = <b>150€(x2 si 1ère année) maximum + 100€ maximum / match gagné) sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</b></p>	<p>-Attribution effectuée aux parents en novembre et sur justificatif du pro et projet validé par l'entraîneur régional</p> <p>-sur présentation à la ligue des</p>	<p><b>Maximum enveloppe de 3000 €</b></p> <p><b>50€/jour de compétition après le passage du CUT</b></p>

	la phase des match play uniquement	-50€ forfaitaires par jour de compétition après le CUT (hors qualification)	justificatifs de frais d'hébergement	
<b>Jeunes benjamins et U12</b>	Jeune prometteur proposé par le pro et le club	Sur proposition du pro et du club et sur validation de l'équipe technique régionale et pour les U12 à condition d'honorer la qualification à l'Interligues	Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant (règlement effectué au joueur)	<b>Bourse individuelle de cours De 150€</b>
<b>Jeunes scolaires</b>	Intégration de jeune scolaire dans l'école de golf Intégration de jeunes foot2foot	Convention entre club et établissement scolaire  Convention entre ligue foot2foot et club	Demande à la ligue en fin année scolaire (formulaire en annexe 2)	<b>50 € par jeune</b>
<b>Joueurs jusqu'à Poussins 2ème année (U12)</b> (nés en 2011 et après)	Remboursement total de la <b>1<sup>ère</sup> licence U12</b>	Création de licence U12	Envoyer à la ligue :  -la photocopie de la licence 2023 -1 enveloppe timbrée à son adresse	<b>19€</b>
<b>Seniors de 60 ans et plus</b> (nés en 1963 et avant)	Remboursement à 50% de la <b>1<sup>ère</sup> licence</b>	Création de licence adulte	Envoyer à la ligue : -la photocopie de la licence 2023 -1 enveloppe timbrée à son adresse	<b>29€</b>
<b>CLUBS</b>	Occupation de terrain pour épreuve de ligue adultes sur golf 18 trous  Occupation sur golf pitch&putt  <b>Compétitions et stages jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Compétitions individuelles en week-end</b> par jour de compétition : <b>moins de 50 participants</b> : 600 €, <b>de 50 à 80 participants</b> : 800 €, <b>de 80 à 100 participants</b> : 1000 €, <b>plus de 100 participants</b> : 1100 €</li> <li><b>Compétitions par équipes en week-end</b> par jour de compétition : <b>de 2 à 5 équipes</b> : 600 €, <b>de 6 à 10</b> : 700 €, <b>de 11 à 20</b> : 900 € et <b>plus de 21</b> : 1100 €</li> <li>400 € pour la journée</li> <li><b>Mise à disposition gracieusement</b></li> </ul>	Facture à adresser à la ligue <b>sous 2 semaines</b>	
<b>Comités départementaux</b>	<b>Projets des comités départementaux</b>		Acompte versé de 50% en mars et solde variable en décembre en fonction des actions réalisées	<b>Enveloppe de 12000 €</b>

<b>Etablissements scolaires publics privés</b>	Aide à la création ou au renouvellement d'animations golf au sein des associations sportives des établissements du secondaire, public et privé	-Participation aux compétitions régionales UNSS & UGSEL -Signature d'une convention établissement scolaire - golf -Bilan sportif	Attribution à postériori sur présentation des documents visés par le chef d'établissement et le gestionnaire du golf	<b>Frais d'utilisation des installations à concurrence de 200 € par établissement.</b>
<b>USEP UNSS UGSEL FFSU</b>	Aide aux déplacements en compétitions scolaires officielles	Convention entre ligue et directions concernées et sous réserve de la tenue à minima d'une réunion de la commission mixte régionale (CMR) et de l'atteinte des objectifs fixés.	Facture détaillée à adresser en fin d'année scolaire	<b>50% des frais plafonnés à 500 € par DR</b>